

CHERRAPPORT D'ATELIER

I- Rappel des Termes de référence de l'atelier

Le Sénégal, à l'instar des autres pays africains, a une politique foncière ancestrale marquée par l'appropriation des terres par des familles, communautés ou clans qui détenaient un pouvoir sur les terres. Celles-ci étaient administrées par le chef de famille (l'homme le plus âgé de la famille), suivant les us et coutumes de chaque communauté. Ce faisant, cette appropriation amenait ces premiers occupants à étendre ce pouvoir foncier au pouvoir politique. Les propriétaires fonciers deviennent très souvent les fondateurs et chefs de villages. D'où ce lien entre pouvoir foncier et pouvoir politique. C'est ce qui fait d'ailleurs que beaucoup de villages portent les noms des premiers occupants.

En outre, la terre étant considérée comme le support principal des activités agro-Sylvo-pastorales, il est logique qu'un troisième pouvoir s'y greffe, c'est le pouvoir économique. La survivance de ces principes et pratiques est encore manifeste et prégnante dans les villages sénégalais. Le pouvoir foncier renvoie toujours à un caractère royal.

A son arrivée, le système colonial a imposé en vain une politique foncière unique ignorant les réalités locales et basée surtout sur la privatisation individuelle et la création de la notion de "terres vacantes sans maître". Ces innovations constituaient une grande nouveauté dans les pratiques et systèmes fonciers des communautés locales autochtones. Cependant, Tous les efforts déployés par le législateur colonial se sont soldés par des échecs retentissants. La cause de ces échecs s'explique essentiellement par le fait que « la notion de propriété française était inutile dans une économie de survivance pour les régions rurales¹ ».

Au lendemain des indépendances, les autorités nationales pour marquer la rupture avec le colonisateur, ont initié en 1964 la plus grande réforme foncière du Sénégal avec l'adoption de la loi 64-46 du 17 juin 1964 sur le domaine national. Cette loi de 1964 est venue bouleverser le droit foncier sénégalais en opérant une simplification du régime juridique des terres, en instituant un domaine national sur lequel aucun individu n'exerce un droit de propriété et en démocratisant l'accès avec la possibilité de toute personne (égalité entre membre ou non d'une famille propriétaire de terre) d'accéder au foncier conformément à sa capacité de mise en valeur et enfin en organisant des modes particuliers de gestion et d'exploitation de ce domaine (obligation de mise en valeur, exercice d'un droit d'usage etc...).

Suite aux conventions et/ou Directives ratifiées, le Sénégal a mis en place d'importants mécanismes et cadre de gouvernance foncière allant dans le sens d'une gouvernance inclusive, équitable et participative des ressources naturelles et du foncier en particulier. Certains sont expressément inscrits dans les dispositifs constitutionnels et légaux et d'autres sont mis en place sur initiative de certaines collectivités territoriales.

En dépit de tous ces efforts la gestion foncière au sein des terroirs est loin d'être un long fleuve tranquille tant les conflits fonciers font légion à l'échelle nationale. Aussi, les principes d'équité, d'égalité, de transparence et de participations citoyennes sont-ils dévoyés à l'épreuve des pratiques foncières. En effet, certaines couches sociales continuent à être discriminées en matière d'accès et de contrôle du foncier. Il s'agit des jeunes, des femmes et certaines personnes dont leur lignage n'était pas propriétaire foncier.

Du reste, les acquisitions de terres agricoles à grande échelle suscitent de plus en plus de préoccupations. L'agriculture sénégalaise repose certes essentiellement sur de petites exploitations familiales, mais elles sont fortement concurrencées ces dernières années par les agrobusiness. Dès lors, l'enjeu de l'établissement d'un cadre de régulation du processus de transfert des terres rurales des exploitations familiales vers les investisseurs privés se pose avec acuité d'autant plus que (i) les transactions foncières ne respectent généralement pas les logiques locales de gouvernance des terres (ii) et que ces terres sont généralement attribuées aux investisseurs privés avec le principal souci de satisfaire leur demande foncière sans un examen poussé et préalable de la finalité des investissements envisagés sur les populations, ni une bonne prise en charge des impacts économiques, sociaux et environnementaux.

¹ Barrie Noble : « Mémoire sur quelques aspects du régime foncier au Sénégal, en Angleterre et en Gambie » -Annales africaines 1965, p.235.

Au demeurant, bien accompagner et appuyer les communautés locales dans la défense de leurs droits fonciers suppose une bonne connaissance des mécanismes nationaux et supranationaux de protection des droits fonciers des communautés. Or, si les premiers sont connus et mobilisés par les acteurs et organisations dans le cadre de leur travail, les seconds restent encore largement méconnus et donc peu mobilisés dans la défense des droits fonciers des communautés locales.

C'est au regard de cette réalité que CICODEV et ses partenaires ont entendu organiser cet atelier au profit des acteurs de la société civile.

I- Objectifs

❖ Objectif Général

L'objectif général du présent atelier est de contribuer au renforcement de l'engagement et l'organisation des acteurs de la société civile sénégalaise dans l'appui et l'accompagnement des communautés locales dans la défense et la sécurisation de leurs droits fonciers ;

❖ Objectifs spécifiques

- Partager les défis et progrès des dynamiques/plateformes actives sur le foncier en relation avec leur plan de travail ;
- Sensibiliser les acteurs et organisations sur les mécanismes juridiques régionaux et continentaux de protection des droits fonciers des communautés locales
- S'accorder sur des priorités d'actions communes en termes d'appui et d'accompagnement des communautés.

❖ Résultats attendus

- Les dynamiques/plateformes existantes ont partagé leur défis et actions prioritaires dans la mise en œuvre de leur feuille de route ;
- Les acteurs et organisations de la société civile sont renforcés en termes de connaissance des mécanismes régionaux et continentaux de protection des défenseurs des droits fonciers ;
- Des actions prioritaires communes en termes d'appui et d'accompagnement des communautés sont identifiées.

II- Ouverture

Dans son mot d'ouverture, le Directeur de CICODEV est revenu sur l'importance de l'atelier au regard de la diversité des acteurs présents qui travaillent à la fois directement et indirectement sur les questions foncières. Chacun de ces acteurs ont un avantage comparatif. C'est en cela que CICODEV s'est réjoui d'être à la fois le trait d'union entre les plateformes nationales et l'Alliance Afsa car, les victoires au niveau national doivent être portées au niveau international.

Dans le contexte actuel de la gouvernance foncière, la synergie nous ait imposé au regard des défis multiples. Il nous faut donc aller ensemble si on veut faire face à la réalité de terrain d'autant plus que les défis des communautés locales nous imposent à redoubler d'efforts et à revisiter nos stratégies, réinventer nos actions qui sont spécifiques aux acteurs ici présents. Si nous voulons être efficaces, il nous faut explorer des ressorts de nature à faire bouger les lignes, les frontières.

Nous ne pouvons plus aujourd'hui nous passer dans le secteur foncier, des organisations comme Article 19, dont le cœur de métier est l'Accès à l'information. En effet, si nous avons pu gagner la bataille de Diokoul, c'est parce que nous avons pu accéder à une information qu'on n'avait pas. Il a fallu recourir au service d'un huissier de justice pour cela. C'est cette information qui a révélé toutes les failles de la délibération de la Commune Rural de l'époque et, par conséquent de récupérer 350 hectares sur 400 dépossédés. Dans cet ordre d'idées, nous saluons la présence d'acteurs comme Forum Civil, la Qualifions Publiez Ce que Vous Payez, qui sont très fortes sur les questions de transparence. Il en de même en ce qui concerne des organisations comme CARITAS qui sont de nature confessionnelles et la Plateforme femmes et foncier qui est très orientées sur les droits fonciers des femmes.

Ensemble, il nous faut arriver à définir des priorités à partir de nos expériences, nos capacités, nos stratégies. C'est de cette manière qu'on pourra gagner des batailles au plan national et international. Pour preuve, avec le leadership d'Afsa nous avons gagné des victoires dont la plus récente est la nouvelle stratégie de gouvernance foncière de l'Union africaine qui, reconnaît la légitimité les droits des communautés locales, le lien particulier entre les communautés et leurs terres, l'agroécologie, ou encore l'utilisation durable des terres dans sa vision.

Pour sa part, le représentant du *Crafts*, Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal s'est félicité de l'atelier et a remercié CICODEV d'avoir pu mobiliser tous ces acteurs. Selon lui, cette ouverture vers de nouveaux acteurs a été fortement recommandée suite à l'Assemblée générale du *Crafts* qui invitait à une déconcentration et une décentralisation des activités de la plateforme non sans oublier l'importance de développer le réseautage. Le regroupement des acteurs nous uni et nous renforce dans notre travail. Par rapport à l'objectif de l'atelier, le *Crafts* ne peut que s'en féliciter puisqu'il tient d'une part aux évidences - études dans le cadre de son plaidoyer et d'autre part à l'ouverture pour des actions communes.

Le *Chargé de programme de l'Afsa* est revenu sur l'institution Afsa qui est un réseau des réseaux qui est composé d'organisations de paysans, de pasteurs, de jeunes, de femmes, de consommateurs. Afsa est née du constat qu'il y avait pas un réseau continental qui regroupait les réseaux sur les questions de souveraineté alimentaires. Il s'agissait alors de combler un gap, un besoin des acteurs. Dans sa structure, Afsa a quatre groupes de travail actuellement : (foncier, consommation, changements climatique, semence). Dans le domaine de la gouvernance foncière, Afsa met en œuvre actuellement programme sur cinq pays et envisage de toucher dans le cadre de son plaidoyer, l'Union Africaine et l'Union européenne en prélude au sommet UA – UE. Pour rappel, le réseau a valablement contribué à la stratégie de gouvernance foncière de l'Union Africaine et elle a réussi à faire adopter beaucoup de points positifs notamment le lien profond qui unit en Afrique la terre et les communautés, intégration des principes de droits de l'homme, introduction de notions comme le consentement libre et préalable des communautés, l'agroécologie).

A travers ce programme, Afsa souhaite renforcer les dynamiques existantes – notamment par l'intégration des acteurs professionnels dans les dynamiques foncières nationales. Mais c'est aux acteurs de décider comment cette collaboration devra se faire. C'est toute la pertinence du présent atelier qui vise justement à mettre ensemble les acteurs afin de favoriser ce travail.

III- Présentation des résultats de l'étude : la présentation de résultats de l'étude a permis de ressortir les aspects suivants :

- **Les mécanismes et cadres de gouvernance foncière :** Il ressort que le Sénégal a mis en place d'importants mécanismes et cadre de gouvernance foncière allant dans le sens d'une gouvernance inclusive, équitable et participative des ressources naturelles et du foncier. Certains sont expressément inscrits dans la Constitution et le cadre légal et réglementaire: (i) la décentralisation foncière, (ii) la participation citoyenne, (iii) l'instauration de la parité absolue homme – femmes dans les instances de décision électorales, (iv) des mesures de correction de la marginalisation foncière des femmes et des jeunes.
- D'autre part, certains mécanismes sont mis en place sur initiative des collectivités territoriales avec l'appui et l'accompagnement des partenaires et organisations de la société civile. Il en est ainsi des Cadre de dialogue, commission domaniale élargie, POAS et autres conventions locales de gouvernance des ressources naturelles, La charte locale de gouvernance foncière, CVP.
- **L'état des Acquisitions Foncières à Grande Echelle par les investisseurs nationaux et internationaux :** Sur ce point, il apparaît que les documents de politique font la promotion du libéralisme agricole. Beaucoup d'investisseurs ont ciblé des zones rurales fertiles, venant accroître les pressions sur les terres, souvent au détriment des populations rurales. Les AFG touchent toutes les zones agroécologiques du Sénégal. Elles concernent aussi bien des projets agricoles que des activités non agricoles et impliquent à la fois des investisseurs étrangers et des opérateurs économiques nationaux, des élites politiques et religieuses. Les acquisitions foncières affectent négativement les droits fondamentaux des populations en particulier le droit à l'alimentation, le droit à l'emploi local et donc des revenus, le droit à la santé, le droit à un environnement sain, le droit à l'info, en un mot, le droit au développement. Aussi, les défenseurs des droits fonciers se retrouvent souvent intimidés, menacés et violentés avant de se retrouver en prison parce qu'ils défendent les droits fonciers. A cela s'ajoute le non-respect des engagements pris par les investisseurs, la perte de la ressource en eau, les impacts négatifs sur la santé.
- **Analyse des parties prenantes :**
 - **Les acteurs publics adoptent une position mitigée car, si** le PSE affiche nettement une vision capitaliste du développement socioéconomique national avec le souci d'une "mise à disposition accélérée du foncier" pour la promotion des investissements et la transformation graduelle des droits d'usage en droits réels, la loi sur le Domaine National dispose que l'Etat ne peut requérir

"l'immatriculation des terres du domaine national (...) que pour la réalisation d'opération d'utilité publique (article 13).

- **Les OSC** jouent le rôle de sensibilisation, d'alerte et de plaidoyer pour la protection des ressources naturelles qui constituent le support en milieu rural de la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté etc.
- **Le Secteur privé et la Chambre des Notaires**, soucieux de l'investissement privé font la promotion de la privatisation des terres, appuyés en cela par la politique libérale prônée par l'Etat. Selon ces acteurs, les terres doivent être privatisées pour permettre les transactions foncières (vente, mise en gage, garantie bancaire...).
- Les organisations confessionnelles (**Jamra, CARITAS**) tout comme les guides religieux et les activistes sont également engagés dans la promotion de l'égalité et de l'équité dans l'accès et la jouissance des ressources foncières.

- **Mécanismes de défense des droits fonciers** : des mécanismes de protection des droits des communautés locales existent. Cependant, il convient de faire remarquer qu'ils sont faiblement mobilisés surtout en ce qui concerne les mécanismes internationaux de protection des défenseurs des droits fonciers. Il s'agit principalement des DV, les ODD, la décennie de l'Agriculture familiale, le PNUAD, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Cadre et lignes directrices de la gouvernance foncière de l'UA.

IV- Echanges avec les participants : les échanges avec les participants ont permis de ressortir nombre de préoccupations dont les plus saillantes sont :

Les mécanismes de protection des droits des communautés locales en particulier les mécanismes supranationaux et leur faibles appropriations par les acteurs ; (ii) Le développement des ZES malgré les difficiles cohabitations entre communautés locales et investisseurs, (iii) La nécessité de synergie entre une société civile multiforme au regard des défis communs qui ressortent de l'étude, (iv) La précarité des droits fonciers des femmes et les pratiques discriminatoires en dépit d'un cadre légal et réglementaire favorable, (v) Les défis liés à la participation citoyenne et la redevabilité des investisseurs y compris minier dans leur articulation avec le foncier agricole, (vi) Le blocage de la réforme foncière alors que des réformes sectorielles sont en cours notamment, (vii) Le positionnement du débat des droits humains dans le secteur foncier au niveau supra national – CADHP, CEDEAO, Genève, UA jusque-là peu connus et peu exploités par les organisations de la société civile.

V- Partage d'expériences :

Dans l'optique d'une co-construction/co-planification, les acteurs porteurs de dynamiques et/ou plateforme ont partagé leurs expériences dans le secteur foncier. Successivement, le Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal, l'Alliance femmes et foncier, le Forum Civil, Article 19, Publiez ce vous Payez, CARITAS, RADDHO ont partagé leurs expériences notamment en termes de progrès et de défis liés à leurs actions et activités sur les questions foncières. (Conférence communications PPT en ce sens).

Ces différentes communications et témoignages ont permis de ressortir cinq blocs thématiques sur lesquels les acteurs présents à l'atelier se sont convenus de travailler en y consacrant des actions collectives innovantes. Les thématiques retenues à cet effet sont relatives : (i) Renforcement Participation citoyenne/sécurité foncière, (ii) Non-respect des engagements des investisseurs, (iii) Cartographie de la typologie des pratiques/textes discriminatoires (foncier) à l'égard des femmes, (iv) Suivi des obligations des investisseurs fonciers, (v) Respect des droits humains dont le droit à l'information et familiarisation avec les instruments internationaux.

VI- Agenda Commun

Suite aux échanges et pour des raisons d'efficacité, les participants se sont convenus de prioriser trois thématiques sur lesquelles, il faut mettre l'accent. Il s'agit d'être à la fois réaliste et rationnel dans l'approche et les résultats visés, en tenant compte de l'existant et des agendas des acteurs. C'est fort de cette réalité, il a été retenu de bâtir l'agenda commun sur : (i) la participation citoyenne y compris la sécurisation foncière, (ii) le suivi des engagements des investisseurs y compris les

investissements miniers et (iii) le renforcement du respect des droits humains dans le secteur foncier. C'est sur la base de ces trois thématiques que les participants ont été divisés en trois groupes de travail en raison d'un groupe par thématique avec la consigne suivante : Identifiez pour votre thématique deux à trois axes prioritaires, des actions collectives innovantes, un ou des porteurs potentiels et une échéance pour la faisabilité des activités.

Les trois groupes ont identifiés une série d'actions collectives que l'on peut classifier selon qu'il s'agit d'actions (i) d'appui, de mobilisation et d'accompagnement des communautés locales y compris les femmes et les jeunes pour une gouvernance au service d'un développement intégré ; (ii) de mutualisation des connaissances et des stratégies et des opportunités pour un plaidoyer soutenue au niveau des instances régionales, continentales et internationales ; (iii) le renforcement sur la base d'évidences, de la redevabilité des acteurs publics comme privés en termes de respect des droits humains dans le secteur foncier.

En termes de perspectives, il est prévu en début d'année une session entre les participants pour donner suite aux travaux de cet atelier. Concrètement, il s'agira pour ces acteurs :

- D'étudier la possibilité de s'ouvrir à de nouveaux acteurs/organisations dans le cadre de l'opérationnalisation du plan de travail,
- De discuter et arrêter des pistes, formes et sources possibles pour le financement du plan de travail identifié par les acteurs/organisations,
- De discuter et arrêter des modalités de mise en œuvre des actions et activités en tenant compte des agendas institutionnels.

VII- LISTE DES PARTICIPANTS

Prénoms	Noms	Organisations	Contacts
Abdoulaye	Seck	ACCES	layewane2018@gmail.com
Yeya Birane	Wane	RADDHO	wanezeyabirane@gmail.com
Serigne	Ségnane	CNCR	segnaneserigne1@gmail.com
El Hadji	Faye	Enda Pronat	elf153@tmail.fr
Jean Philippe	Diouf	CARITAS	toundof@yahoo.fr
Demba	Seydi	QPCVP	dseydi@pwyp.org
Ibrahima	Niang	Forum Civil	ibounia@gmail.com
Chérif Bodian	Sambou	IPAR	cherif.bodian@ipar.sn
Seynabou	Diouf	AJS	naneze10@yahoo.com
Ngoné Ali	Ngom	Wildaf Sénégal	ngonediba87@gmail.com
Absa Sylla	Seck	FNFRS	absasylla@ymail.com
Khadidiatou	Wane	Article 19	khadidiatou@article19ao.org
El Hadji Thierno	Cissé	CNCR	elhadjithierno@yahoo.fr
Amadou	Gueye	HEKS EPER	amadou.gueye@heks-eper.org
Amadou	Kanouté	CICODEV	Amadou.kanou@cicodev.org
Micheal	Ferraly	AFSA	michael.farrelly@afsafrica.org
Mor Ndoye	Diop	FAPD	cndiop19@gmail.com
Mamadou	Mballo	CICODEV	mamadou.mballo@cicodev.org
Elimane	Kane	LEGS/AFRICA	elimaneh.kane@gmail.com
Quentin	Grislain	Doctorant	quentingrislain@gmail.com
Alpha	Ba	Consultant	alhaba80@gmail.com
Kader F.	Ngom	Consultant	grefkaros@yahoo.fr